

<https://www.snetap-fsu.fr/Justice-et-rehabilitation-pour-Pierre-Olivier-enseignant-de-l-Enseignement.html>



Justice et réhabilitation pour Pierre-Olivier, enseignant de l'Enseignement Agricole Public

- Nos Actions - Les Mobilisations -
Date de mise en ligne : jeudi 2 juillet 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



Le 27 mars dernier, le Congrès national du SNETAP-[FSU](#) a voté cette motion de soutien à notre camarade Pierre-Olivier relaxé après son jugement – extrait :

Le 7 octobre 2025, le Tribunal Correctionnel d'Épinal a prononcé la relaxe, sans appel pénal, de Pierre-Olivier Poyard, professeur d'[ESC](#), élu du SNETAP-FSU. Pour le dire avec d'autres mots, par cette décision la justice a déclaré notre camarade non coupable des accusations portées contre lui.

C'est ici la fin d'une procédure pénale éprouvante pour notre camarade, qui a été reconnu innocent du chef de « harcèlement moral », mais aussi de ce qui relevait de délations infâmes sur sa sexualité, qui l'ont conduit à une dépression.

Relevons enfin que les juges n'ont pas suivi les réquisitions de la vice-Procureure de la République d'Épinal qui tendait à confondre exercice de l'activité syndicale et harcèlement moral. En innocentant notre camarade, ces juges ont mis fin à une procédure pénale qui participait à une forme de répression antisyndicale. Pour le SNETAP-FSU, les libertés syndicales ne sont pas négociables. Nous refusons toute forme de discrimination, y compris syndicale. Dans un État de droit, le syndicalisme ne saurait devenir un délit.

(...) Après le temps des calomnies homophobes, celui de la réhabilitation et de la justice pour Pierre-Olivier s'est ouvert !

Force est de constater qu'en dépit de nombreux échanges intervenus depuis à différents niveaux du Ministère de l'Agriculture, dans le champ tant administratif ([SG/SRH/DGER](#)) que politique (Cabinet/Ministre), pour l'heure l'accompagnement de Pierre-Olivier Poyard est toujours en deçà de ce qu'il se devrait d'être et les mesures visant à sa réhabilitation plus encore... D'un côté, notre collègue a été reçu, en présence de son organisation syndicale, par le SRH et la DGER, ce mardi 30 juin, y compris afin d'observer une levée de la sanction administrative lui ayant été infligée avant que la justice se prononce...mais sans que cela n'aboutisse à une quelconque prise de décision-révision par l'administration. Et de l'autre, presque concomitamment, le service des affaires juridiques se fend lui d'un mémoire complémentaire dévastateur adressé au TA de Nancy devant lequel notre collègue conteste la sanction administrative qui lui a été infligée. Comment une telle incohérence, pour ne pas parler de légèreté, et dans une affaire aussi douloureuse à vivre tant humainement que professionnellement pour un agent est-elle seulement possible au sein du ministère de l'agriculture !

Aussi, mercredi 1er juillet, à 18h, nous, SNETAP FSU, étions aux côtés de Pierre-Olivier, devant le Ministère de l'Agriculture rue de Varenne afin de lui apporter tout le soutien nécessaire et obtenir davantage de considération de la part de son employeur qui ne saurait plus longtemps lui dénier ce que la justice a acté !